ROZOY FLASH

4 mai 2011 N°111

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 21 avril 2011

La séance du Conseil Municipal du 21 avril, présidée par Nicolas FRICOTEAUX, Maire, débute à 20h00, salle des délibérations de l'Hôtel de Ville.

Sont présents :

José FLUCHER, Jean-Marie THOUANT, Jean-Pierre GARD, Frédéric QUIGNON, Roger ANDRE, Xavier BOULANDE, Sandrine CHARLIER, Jean-René DURTETTE, Nathalie FLUCHER, Dominique LECLERCQ, Jeany MAIZIERES, Marie-Agnès MARCHAND, Claude MONARQUE, Sylvain POULAIN.

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

- Comptes administratifs - exercice 2010 (Commune et zone d'activités).
- Comptes de gestion – exercice 2010 (Commune et zone d'activités).
- Affectation des résultats – exercice 2010 (Commune).
- Taux d'imposition – année 2011
- Budgets primitifs – exercice 2011 (Commune et zone d'activités).
- Création de 3 postes en contrats aidés.
- Demande de subvention CDDL chapelle Notre Dame (annule et remplace).
- Subventions année 2011.
- Enfouissement des réseaux rue du Collège.
- Vente de matériels.
- Remplacement d'une armoire électrique vandalisée.
- Vente d'un terrain fontaine d'Antogne.
- Dons Paroisse et Amis de Rozoy et de sa Collégiale.
- Questions diverses.

Secrétaire de séance :
Marie-Agnès MARCHAND

Après avoir adopté le compte-rendu de la séance précédente, le Conseil Municipal procède à l'examen de l'ordre du jour de la réunion.

DELIBERATIONS

COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2010 (ZAC) BUDGET PRIMITIF EXERCICE 2011 (ZAC)

	Compte Administratif 2010	Budget Primitif 2011
Dépenses Fonctionnement	0	975.00 €
Recettes Fonctionnement	0	975.00 €
Dépenses Investissement	0	0
Recettes Investissement	0	0

COMPTE DE GESTION EXERCICE 2010 (ZAC)

Le compte de gestion de la zone d'activités commerciales (ZAC), préparé par M. GUIDEZ, Receveur Municipal, et reprenant les éléments du compte administratif, est adopté à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2010 (COMMUNE)

Le Compte administratif 2010, présenté par José FLUCHER, Adjoint aux Finances, est adopté à l'unanimité.
Le total des dépenses de fonctionnement est de 724 356.51 € pour des recettes d'un montant de 794 655.64 € (auquel il faut ajouter l'excédent cumulé de 14 765.16 €).
Les dépenses d'investissement s'élèvent à 232 688.79 € et les recettes à 265 582.89 € (auxquelles il faut soustraire le solde d'exécution négatif 2009 de 113 971.17 € et les restes à réaliser en subventions de 31 947.00 €).

COMPTE DE GESTION EXERCICE 2010 (COMMUNE)

Le compte de gestion, préparé par M. GUIDEZ, Receveur Municipal, et reprenant les éléments du compte administratif, est également adopté à l'unanimité.

AFFECTATION DES RESULTATS

Le Conseil Municipal,

- après avoir approuvé le compte administratif pour 2010 qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 85 064.29 €,
- considérant que le budget 2010 comportait, en prévisions, un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement de 62 706.71 €,
- considérant les besoins recensés pour l'exercice 2011,
- décide, à l'unanimité d'affecter au budget le résultat précédemment indiqué comme suit :

→ affectation au financement de la section d'investissement pour 81 077.67 €.
→ affectation à l'excédent reporté pour 3 986.62 €.

TAUX D'IMPOSITION – ANNEE 2011

M. le Maire expose à l'assemblée la nouvelle architecture des impôts locaux, en vigueur à compter de cette année, et découlant de la réforme sur la taxe professionnelle.
Ainsi, il est à noter que la taxe d'habitation et la taxe sur le foncier non bâti ne seront désormais plus perçues par le Département.
La part de ces impôts que percevait le Conseil Général sera désormais affectée aux Communes et aux Communautés de Communes (Bloc communal).
Cependant, cette augmentation de produit perçu par le bloc communal devra être, dans certains cas, reversée pour alimenter un fonds de garantie destiné aux communes et intercommunalités dont le produit de taxe professionnelle perçu avant la réforme n'est pas compensé par les nouvelles recettes fiscales.
Par conséquent, pour la commune de Rozoy-sur Serre, l'apport supplémentaire de taxe d'habitation et de foncier non bâti, perçu à la place du Département, doit être reversé à ce fonds de garantie pour un montant de 55 160 €.
Ainsi, après avoir ajouté le montant du produit de l'imposition et les dotations annoncées par les services de l'Etat, il est constaté une augmentation des recettes communales de 0,6 %.
Aussi, compte-tenu de l'augmentation du coût de la vie (spécifique commune) affichée à 1,7% pour l'année écoulée, il est décidé d'augmenter les taux communaux de 1,1% afin de pallier à cette différence.

	Taux 2010 **Augmenté du taux départemental**	Nouveau taux voté
Taxe habitation	**16.59**	16.77
Foncier bâti	16.62	16.80
Foncier non bâti	**33.10**	33.46
Taux relais de cotisation foncière des entreprises	13.74	13.89

BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2011

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la proposition de budget primitif présenté par José FLUCHER, Adjoint aux Finances. Ce budget est équilibré en fonctionnement pour un montant de 790 902.62 € et en investissement pour un montant de 428 024.11 €.

CREATION DE 3 POSTES EN CONTRATS AIDES

Il est décidé de créer trois contrats aidés par l'Etat (70% sur le salaire brut) à compter du 1er mai 2011 et, ce, pour une durée de 6 mois.
Ces contrats seront conclus avec MM Jean-Louis LESIEUR, Kevin GAPE et Samuel HARDY, tous les 3 domiciliés dans la commune.
A noter que les règles actuelles ne permettent pas de renouveler la grande majorité des contrats existants et qu'il n'est pas possible de reprendre une personne ayant déjà bénéficié d'un contrat avec la commune.

DEMANDE DE SUBVENTION CDDL CHAPELLE NOTRE DAME (ANNULE ET REMPLACE)

M. le Maire donne connaissance du résultat de l'appel d'offres concernant les travaux de plâtrerie de la chapelle du cimetière. Le montant est légèrement supérieur à l'estimation de départ car une plus large surface a finalement été retenue.
Par conséquent, il est décidé d'annuler et remplacer la délibération du 28 janvier 2011 sollicitant le Département pour financer ces travaux afin de tenir compte pour la subvention attendue d'une augmentation du coût de 468 €.
C'est l'entreprise CONCRET'ART (M. Franck THIEME), basée à Rozoy-sur-Serre, qui a été retenue pour réaliser ces travaux.

SUBVENTIONS ANNEE 2011

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le montant des subventions pour l'année 2011.
La valeur globale des subventions versées baisse de 4 344.87 €.

Voici le détail des subventions allouées :

Anciens Combattants du Canton	50.00 €
Anciens Combattants de Rozoy	50.00 €
Amicale des Sapeurs-pompiers	191.00 €
Au Fil des Pages	351.00 €
Jeunes Sapeurs-pompiers	121.00 €
Colombe Rostande	116.00 €
Ecole Jeanne d'Arc	7 895.41 €
Fondation du Patrimoine	100.00 €
Médaillés Militaires	50.00 €
Prévention Routière	70.00 €
Rozoy Motos Quad Passion	1 240.00 €
S.P.A.	220.00 €
Société de Chasse	123.00 €
Société de Pêche	157.00 €
Union Commerciale	415.00 €
Union Sportive Rostande	1 754.00 €
Vivre chez Nous	50.00 €
Les Aînés Rostands	192.00 €
La Bigarrure	146.00 €
Tennis de Table	209.00 €
Fanfare Municipale	50.00 €
Les Amis de Rozoy et de sa Collégiale	594.00 €
Comité des Fêtes	7 343.00 €
T.A.C.T. Thiérache Animation Culture Tourisme (participation à l'école de musique intercommunale)	484.00 €
Foyer Rural du Pays Rostand (dont 1 600.00 € pour l'activité "A fond l'été")	6 281.00 €

VENTE DE MATERIELS

M. le Maire fait état des démarches entreprises pour l'hôtel-restaurant- bar de la commune.

Deux exploitants sont pressentis, l'un pour le bar, l'autre pour l'hôtel-restaurant et l'ouverture des deux établissements est espérée pour début juillet.

En accord avec les futurs exploitants, certains matériels n'étant pas réutilisés, il est décidé de procéder à une première vente de ces matériels usagés lors de la brocante-foire de Pâques pour un montant total de 1 015.50 €.

REMPLACEMENT D'UNE ARMOIRE ELECTRIQUE VANDALISEE

Afin de procéder au remplacement d'une armoire d'éclairage public qui a été vandalisée rue Pierre et Simone DIGUE, le Conseil Municipal accepte de confier le remplacement de cette armoire par l'USEDA (Union des Secteurs d'Energie du Département de l'Aisne) pour une contribution maximale de 1 700 €.

M. Jean-Marie THOUANT, Adjoint au Maire, précise qu'une plainte a été déposée en Gendarmerie pour ces faits.

ENFOUISSEMENT DES RESEAUX RUE DU COLLEGE

M. le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que l'USEDA (Union des Secteurs d'Energie du Département de l'Aisne) envisage d'effectuer des travaux d'effacement des réseaux électrique, éclairage public et téléphonique "rue du Collège".

Le coût de l'opération calculée aux conditions économiques et fiscales de ce jour ressort à 24 697.78 € HT pour une contribution financière de la commune de 4 013.55 € HT.

Après avoir accepté le principe de cette opération, le Conseil Municipal décide de la programmer en 2012.

VENTE D'UN TERRAIN FONTAINE D'ANTOGNE

Comme suite au dossier évoqué lors des questions diverses de la réunion du Conseil Municipal du 10 décembre 2010 et, compte tenu qu'aucun autre acquéreur éventuel ne s'est fait connaître en Mairie, il est décidé de vendre les parcelles ZV196 pour 120 m² et ZV194 pour 1482 m² lieudit "la Fontaine d'Antogne" pour un montant de 3 000 €.

L'acte de vente sera reçu par Maître PATE, notaire à Rozoy. Tous les frais afférents à cette vente (géomètre, notaire) seront à la charge de l'acquéreur.

DONS PAROISSE ET AMIS DE ROZOY ET DE SA COLLEGIALE

Afin de libérer une porte pour permettre l'accès aux personnes à mobilité réduite et afin de réutiliser les fonts baptismaux, ceux-ci ont été déplacés.

Pour cette opération, déjà financée à 50% par le Conseil Général, la paroisse "Notre Dame de l'Espérance" a décidé de participer à hauteur de 260 € et l'association "Les Amis de Rozoy et de sa Collégiale" a décidé de verser un don de 262.14 € à la commune.

Seule la TVA sera avancée par le budget communal. La municipalité accepte ces dons et remercie la paroisse et l'association "Les Amis de Rozoy et de sa Collégiale".

QUESTIONS DIVERSES

VENTE D'UN TERRAIN RUE CHARLES DE GAULLE

Comme évoqué lors de la réunion du 11 mars 2011, M. le Maire a procédé à la consultation des riverains d'une parcelle enclavée, située derrière l'ancienne cantine DIGUE.

Seul M. MARLOT Alain s'étant porté acquéreur, ce terrain lui sera vendu prochainement.

PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

M. le Maire évoque la décision de la Communauté de Communes de réaliser un PLU Intercommunal sur l'ensemble du territoire des "Portes de la Thiérache".

L'élaboration de ce PLUI prendra plusieurs années et se substituera à terme au PLU existant sur la commune.

Cependant, en ce qui concerne Rozoy, le PLU étant récent, il ne devrait pas y avoir de changements majeurs mais des adaptations afin d'améliorer ce document d'urbanisme.

INCIVILITES

Il est fait état d'incivilités de plus en plus nombreuses et du mauvais comportement de certains jeunes dans la commune, notamment aux abords de la résidence AURORE, rue Pierre et Simone DIGUE.
Par conséquent, pour les mineurs, les parents seront convoqués en Mairie pour un rappel à l'ordre.
De plus, un arrêté sera pris pour interdire la consommation d'alcool sur la voie publique ainsi que pour réglementer l'accès au terrain multi jeux. Dès lors, tout contrevenant sera susceptible de recevoir une amende. Les gendarmes seront sollicités.

Après l'évocation de dossiers en cours et la convocation de réunions de commissions, un tour de table clôture la réunion à 23 heures 45.

INFORMATIONS GENERALES

BIBLIOTHEQUE AU FIL DES PAGES

L'équipe des bénévoles de la Bibliothèque tient à dire un grand merci à toute la population de Rozoy : après le cambriolage des lots prévus pour la tombola, les Rostands, M. le Maire, les commerçants, de simples particuliers nous ont manifesté leur sympathie et, spontanément, ont offert de nouveaux lots. **Encore merci à tous.**

TENUE A JOUR DU PLAN CADASTRAL (message du Centre des Impôts Fonciers)

La population est informée du passage prochain (mai-juin) d'un technicien géomètre du cadastre chargé de la tenue à jour du plan cadastral de la commune.
Cet agent est habilité, par M. le Préfet de l'Aisne, à réaliser dans le respect des dispositions légales, des travaux topographiques dans les propriétés publiques et privées. **Il est précisé que toute la commune n'est pas concernée mais qu'il s'agit de vérifications ponctuelles.**

SAPEURS POMPIERS JOURNEE DU VOLONTARIAT

Une opération de promotion du volontariat en Thiérache aura lieu à Brunehamel le **samedi 7 mai, à partir de 9h30** et, ce, pour toute la journée.
Diverses démonstrations et animations permettront de découvrir une large part des activités des sapeurs pompiers volontaires des centres d'incendie et de secours du territoire.

EXPOSITION ENCADREMENT

Une exposition par la Section Encadrement du Foyer Rural du Pays Rostand aura lieu à l'ancienne cantine Digue les **7 et 8 mai 2011**, de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00.

Entrée ouverte à tous. Venez nombreux !

COMMEMORATION DU 8 MAI

La population est invitée à participer à la cérémonie de la commémoration de la Victoire du 8 mai 1945 qui se déroulera selon le programme suivant :
11h00 : rassemblement devant l'Hôtel de Ville suivi d'un défilé et d'un dépôt de gerbe au Monument aux Morts avec la participation de la Fanfare Municipale, des Sapeurs Pompiers du Centre de Secours, des associations d'Anciens Combattants et Médaillés Militaires.
11h30 : vin d'honneur à la Salle des Fêtes et distribution de brioches.

QUADS ET MOTOS

Les utilisateurs de quads et motos sont priés de respecter la réglementation en vigueur que ce soit en matière de vitesse ou de bruit. Merci de bien vouloir respecter la quiétude des riverains et des randonneurs. Rappelons qu'un terrain est prévu pour les amateurs.

NOUVELLES ACTIVITES DANS LA COMMUNE

Bienvenue à quatre nouvelles activités installées dans la commune :
- Frédéric LAGUILLIEZ, boulanger-pâtissier, rue Charles de Gaulle,
- Renaud GOFFINET qui a créé une activité de sérigraphie, rue G.A Martin,
- Laurent HAUET, auto entrepreneur, comme laveur de vitres, rue G.A. Martin
- Sylvie BERTRAND qui succède à M. et Mme LELONG (Sympa) sous l'appellation "Le Panier Rostand", rue G.A. Martin.

CINEMA *RANGO* Film d'animation 1h40

Mercredi 11 mai à 16h00

Salle des Fêtes Tarif réduit 3 € Tarif normal : 5 €

Alors qu'il mène sa vie sans histoire d'animal de compagnie, Rango, caméléon peu aventurier, est en pleine crise d'identité : à quoi bon avoir des ambitions quand tout ce qu'on vous demande, c'est de vous fondre dans la masse ?
Un jour, Rango échoue par hasard dans la petite ville de Poussière, dans l'Ouest sauvage, où de sournoises créatures venues du désert font régner la terreur. Contre toute attente, notre caméléon, qui ne brille pas par son courage, comprend qu'il peut enfin se rendre utile. Dernier espoir des habitants de Poussière, Rango s'improvise shérif et n'a d'autre choix que d'assumer ses nouvelles fonctions.
Affrontant des personnages plus extravagants les uns que les autres, Rango va-t-il devenir le héros qu'il se contentait jusque-là d'imiter ?